



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 16 mars 2018 à Oulmes (85)**

Etaients présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Charron : Jérémy BOISSEAU ; Cram Chaban : Yves RAISON ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT et Marie JASMIN ; Nuaillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Bessines : Brigitte SOLDERA ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Pallud : Dany BREMAUD ; Sansais : Viviane MADY et Chantal BERTRAND ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX

Au titre des communes de Vendée : Angles : Joël MONVOISIN ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID et Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Le Champ St Père : Marcel GAUDUCHEAU ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Liez : Philippe GRELIER ; Luçon : Daniel GACHET ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Mareuil sur Lay Dissais : Jean-Louis ROULLEAU ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Nalliers : Roger GOINEAU ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Jean ETIENNE et Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE et Jocelyn QUILLET ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Vix : Dominique GUERIN ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Geneviève BARAT ; Pascal DUFORESTEL, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Laurent CAILLAUD, Sabrina GARNIER, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence DE RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Catherine DESPREZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Bernard BELAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHAS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

M. Pierre-Guy PERRIER, Président, ouvre la séance à 15 heures 20 et, en l'absence de Monsieur le Maire d'Oulmes, retenu par d'autres engagements, il donne la parole à M. Jean-Claude RICHARD, qui accueille l'assemblée et fait une présentation de l'intercommunalité. Le Président le remercie pour cette introduction et précise que le comité syndical élira un nouveau Bureau en deuxième partie de séance.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé :

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 janvier 2018

Deux modifications sont à apporter : le nom du maire de St Michel en l'Herm est M. Joël BORY et dans l'intervention de M. VINDRINET, il a évoqué les lignes téléphoniques et non pas les lignes EDF.

Le procès-verbal, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau depuis la dernière assemblée générale

A l'occasion de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des attributions exercées depuis cette date. Il donne lecture des arrêtés et des décisions prises lors des réunions de Bureau des 10 novembre 2017, 26 janvier 2018 et 2 mars 2018, qui figurent dans le dossier transmis à chaque délégué. Après l'exposé du Président, le Comité syndical prend acte du compte rendu.

Le Président donne la parole à M. Jean-Claude RICHARD, rapporteur du budget, pour la présentation des documents budgétaires.

Comptes administratifs 2017

Budget principal :

Investissement

Budget voté en 2017 : 1 972 952,40€

Dépenses réalisées : 648 614,05€

Reports : 826 818,02€

Recettes réalisées : 990 752,44€

Reports: 793 924,53 €

Excédent d'investissement 2017 : 342 138,39€

Fonctionnement

Budget voté en 2017 : 3 737 529,69 €

Dépenses réalisées : 2 708 147,40 €

Reports : 634 064,60 €

Recettes réalisées : 3 024 656,22 €

Reports : 682 015,00 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 316 481,82 €

Le Président sort pendant le vote, le compte administratif du budget principal 2017 est voté à l'unanimité.

Budget annexe Développement économique :

Investissement

Budget voté en 2017 : 826 530,89 €

Dépenses réalisées : 104 086,65 €

Reports : 227 387,69 €

Recettes réalisées : 249 630,89 €

Reports : 195 200,00 €

Excédent de clôture : 145 544,24€

Fonctionnement

Budget voté en 2017 : 125 182,51 €

Dépenses réalisées : 55 471,78 €

Recettes réalisées : 56 698,29€

Excédent de clôture 1 226,51 €

Le Président sort pendant le vote, le compte administratif du budget annexe Développement économique 2017 est voté à l'unanimité.

Budget annexe Editions documentaires :

Fonctionnement

Budget voté en 2017 : 32 001,63 €

Dépenses réalisées : 14 263,19 €

Recettes réalisées : 11 727,05 €

Excédent de clôture : 19 565,49 €

Le Président sort pendant le vote, le compte administratif du budget annexe Editions documentaires 2017 est voté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2017

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (Paierie départementale des Deux-Sèvres) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes : Editions documentaires et Développement économique).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le comité syndical prend acte des Comptes de gestion 2017 (Budget principal et Budgets annexes : éditions documentaires et développement économique) du Payeur départemental qui sont bien en conformité avec les Comptes Administratifs 2017.

Affectation des résultats 2017

Budget principal

Excédent de 316 481,82 € affecté en report à nouveau

Budget annexe Développement économique

Excédent de 1 226,51 € affecté en report à nouveau

Budget annexe Editions documentaires

Excédent de 19 565,49 € affecté en report à nouveau

Le Président remercie les vice-présidents et l'ensemble des membres du Bureau ainsi que l'équipe des salariés pour le travail accompli sans relâche.

M. Jean-Claude RICHARD poursuit par la présentation du **budget supplémentaire 2018**.

Budget principal

Il intègre la reprise des résultats 2017 et des restes à réaliser au 31 décembre 2017.

Il s'équilibre à la somme de :

Investissement : 1 249 062,92 €

Fonctionnement : 1 003 496,22€

Budget annexe développement économique

Il intègre la reprise des résultats 2017 et des restes à réaliser au 31 décembre 2017

Il s'équilibre à la somme de :

Investissement : 659 744,24 €

Fonctionnement : 31 226,51 €

Budget annexe éditions documentaires

Fonctionnement : il s'équilibre à la somme de 19 565,49 €

Le budget supplémentaire 2018 est voté à l'unanimité.

Deuxième partie :

Election des membres du Bureau

La procédure du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude RICHARD, doyen d'âge.

M. Arnaud CHARPENTIER est désigné secrétaire de séance en qualité de plus jeune délégué.

Les statuts du Syndicat mixte prévoient que le Comité syndical procède à l'élection de 22 membres :

- 6 représentants pour les régions soit 3 par région
- 6 représentants pour les départements soit 2 par département
- 6 représentants pour les communes soit 2 par département
- 3 représentants pour les EPCI, soit 1 par département
- 1 représentant pour les Chambres d'agriculture

Il est procédé au déroulement des opérations de vote. Après le premier tour de scrutin, les résultats du vote sont proclamés :

Région Nouvelle Aquitaine	Nombres de suffrages
Pascal DUFORESTEL	658
Nicolas GAMACHE	658
Benoît BITEAU	658
Régions des Pays de la Loire	
Pierre-Guy PERRIER	656
Myriam GARREAU	658
Maxence DE RUGY	658
Département de la Charente-	
Stéphane VILLAIN	658
Catherine DESPREZ	658
Département des Deux-Sèvres	
Séverine VACHON	657
Bernard BELAUD	658
Département de la Vendée	
François BON	657
Arnaud CHARPENTIER	656
Communes de Charente-Maritime	
Jérémy BOISSEAU	659
Jean-Pierre SERVANT	659
Communes des Deux-Sèvres	
Catherine TROMAS	659
Marc THEBAULT	658

Communes de Vendée	
Bernard BORDET	659
Joël BLUTEAU	657
EPCI de la Charente-Maritime	
Yann HELARY	658
EPCI des Deux-Sèvres	
Michel SIMON	658
EPCI de la Vendée	
Jean-Claude RICHARD	660
Chambres d'agriculture	
Christian AIMÉ	659

Election du président, des vice-présidents, rapporteur du budget et secrétaire

A l'issue des élections des 22 membres du Bureau, les membres ainsi élus se réunissent pour élire un président, 4 vice-présidents, 1 rapporteur du budget et 1 secrétaire :

- M. Pierre-Guy PERRIER, Président
- M. Stéphane VILLAIN, 1^{er} vice-président
- Mme Séverine VACHON, 2^{ème} vice-présidente
- M. François BON, 3^{ème} vice-président
- Mme Catherine TROMAS, 4^{ème} vice-présidente
- M. Jean-Claude RICHARD, rapporteur du budget
- M. Marc THEBAULT, secrétaire

Le Président propose au vote du Comité syndical, deux délibérations :

Délégations de pouvoirs au Bureau

Aux termes de l'article L. 5211-10 du CGCT, et conformément aux statuts, le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte administratif
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du SMPNRMP
- de l'adhésion du SMPNRMP à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, que toutes les délégations qui ne sont pas expressément répertoriées ci-dessus fassent l'objet d'une délégation au Bureau, dès lors qu'elles relèvent des compétences du SMPNRMP, et qu'elles ne fassent pas l'objet d'une délégation au Président.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président devra rendre compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Délégations de pouvoirs au président

Conformément aux statuts, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de donner délégations de pouvoirs au Président, pour la durée de son mandat. Cela peut concerner :

- La fixation, d'une manière générale, des droits prévus au profit du SMPNRMP qui n'ont pas un caractère fiscal
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- La réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2.000.000€

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, les accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que les crédits sont votés au budget

La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes

Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au SMPNRMP

La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Les actions en justice à mener au nom du SMPNRMP pour la défense du Syndicat dans les actions intentées contre lui

La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges

L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10.000€

La fixation du montant des vacations pouvant être versées dans le cadre de mission de conservation et de valorisation du patrimoine, d'animation de conférences, de prestations confiées à des journalistes...

La réévaluation du montant des gratifications mensuelles versées aux stagiaires dans les limites fixées par la loi

Cheptel : La valorisation des naissances de boudets dans la limite de 900€ par animal

Demandes de subventions intervenant en dehors de l'adoption du programme d'actions annuel

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président devra rendre compte des décisions prises en application de ses délégations.

Le Président remercie l'assemblée et demande s'il y a des questions ou remarques.

M. Jean-Romée CHARBONNEAU indique que la Direction régionale du Tourisme Nouvelle Aquitaine a établi un plan concernant le tourisme et la promotion touristique et que ce serait peut-être intéressant d'adhérer à la convention tourisme pour les retombées touristiques.

M. Stéphane VILLAIN répond que les Comités départementaux du tourisme travaillent déjà en synergie avec le Comité régional du tourisme et que la promotion concertée est aujourd'hui en place. Il précise que la Région Nouvelle Aquitaine fait la promotion par rapport à l'Europe et que la promotion concertée se fait au niveau de la France, ce qui est déjà très bien pour les retombées.

M. Pierre-Guy PERRIER signale que le site du PNR est le deuxième site qui apparaît sur celui de la Région Nouvelle Aquitaine.

La séance est levée à 17 heures 15 et l'assemblée est invitée à participer au cocktail.